

Lettre aux porteurs

Paris, le 30 juillet 2021,

Objet : Modification du fonds commun de placement « PCA MODERE » (FR0013339512)

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement **PCA MODERE** (ci-après le « **Fonds** »), et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

Dans le cadre de la refonte de son offre de gestion financière, la société de gestion La Française Asset Management, a pris la décision d'apporter les modifications suivantes :

- Nouvelle dénomination du Fonds, qui sera modifiée comme suit « PROFIL MODERE » en lieu et place de « PCA MODERE »
- Augmentation des frais de gestion maximum
- Mise en conformité avec la nouvelle directive de l'ESMA concernant la méthode de calcul des commissions de surperformance. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 « BMR », la société de gestion a décidé d'utiliser le nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro qui a vocation à remplacer totalement l'EONIA. En effet, depuis octobre 2019, l'EONIA est indexé sur le cours de l'Ester, et est égal à l'Ester augmenté de 8,5 points de base.

La rédaction de l'indicateur de référence composite du Fonds est par conséquent modifiée comme suit :

« 50% FTSE MTS Global coupons réinvestis + **35% €STR capitalisé + 0,085%** + 15% MSCI Europe dividendes nets réinvestis »

Le remplacement de l'EONIA par l'€STR capitalisé + 0,085 % n'aura pas d'impact sur le calcul des commissions de performance et n'est pas assimilé à un changement d'indicateur de référence.

Ces modifications apportées à la documentation juridique du Fonds n'ont aucun impact sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du Fonds qui demeurent inchangés.

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives en date du 3 septembre 2021.

Si vous acceptez les termes de cette opération, cette opération n'implique aucune démarche de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat¹ de vos parts sans frais à tout moment, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération

2. Les modifications entraînées par l'opération de mutation

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous

- **Le profil de risque**
Modification du profil rendement / risque : **NON**
Augmentation du profil rendement / risque : **NON**
- **Augmentation des frais : OUI**

	<u>Avant la modification</u>	<u>Après la modification</u>
Frais de gestion financière	1 % TTC Maximum	1,25 % TTC Maximum
Frais courants	1,95 % (exercice clos 31.12.2020)	2,20 % (frais courants estimés suite au changement de la structure des frais)

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI) du Fonds sur le site www.la-francaise.com.

La documentation juridique du Fonds, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques, est disponible auprès de LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT et sur le site www.la-francaise.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de :

LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT
Département Marketing
128 boulevard Raspail
75006 Paris

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Les options suivantes vous sont offertes :

- **La modification vous convient** : aucune action de votre part n'est nécessaire,
- **La modification ne vous convient pas** : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.
- **Vous n'avez pas d'avis sur l'opération** : nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc HIVERT

Président

La Française Asset Management

